MAIRIE D'AUBERGENVILLE

AN 2026
26-071

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

***L'an deux mille VINGT-SIX, le 30 septembre** à 20 heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.*

Présents :
Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, Mme Valérie MASSICOT, Mme Nathalie COLAS, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, Mme Sophie PRIMAS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, Mme Thérèse MENDY, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :
M. Carlos SOARES, procuration à Laurence DENAND
M. Ali HADIK, procuration à Hervé RIOU
M. Lionel LECLER, procuration à Jérémy LEFEBVRE
Mme Mathilde BLACHE-MINDET, procuration à Fabienne PAULIN

Absent :
M. Gilles LÉCOLE,

Mme Peggy FRANÇOIS est élue secrétaire de séance

***DATE DE LA CONVOCATION** :*
23/09/2026

DATE D'AFFICHAGE :
23/09/2026

***NOMBRE DE CONSEILLERS** :*

En exercice	*33*
Présents	*28*
Votants	*32*

OBJET : ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT AGEDI

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-2 et L.5721-9,

Vu l'arrêté préfectoral n° DFEAD-3B-98 N°3 en date du 22 Janvier 1998 portant création du Syndicat Mixte AGEDI,

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800291-20260930-DEL26_071-D

Vu les Statuts et le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte Ouvert AGEDI approuvés le 13 mars 2026 et annexés à la délibération,

Considérant la multiplication continue des tâches administratives de notre collectivité liée à la transition numérique du service public .

Considérant le besoin identifié de s'équiper d'une solution de signature électronique, à savoir le logiciel "proxima.sign", afin de moderniser le fonctionnement interne et de fluidifier les processus de validation,

Considérant que le Syndicat Mixte Ouvert AGEDI propose la mise en œuvre de la signature électronique et du parapheur électronique parmi ses produits,

Considérant que l'adhésion à ce Syndicat Mixte permet d'accéder à cet outil dans les meilleures conditions techniques et financières sur la base d'une mutualisation, au travers d'un contrat global et d'une convention dédiée actant les choix précis de produits,

Considérant que selon les statuts et le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte Ouvert AGEDI approuvés le 13 mars 2026, la collectivité se doit de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter à l'Assemblée Spéciale du syndicat.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à la Majorité *(25 Voix Pour, 7 Voix Contre M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE)*

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'adhésion de la collectivité au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI et accepte ses statuts ainsi que son règlement intérieur adoptés le 13 mars 2026.

- **ARTICLE 2 : DÉSIGNE** Monsieur Jérémy LEFEBVRE, (Conseiller municipal), comme délégué titulaire, et Madame Peggy FRANCOIS, (Conseillère Municipale), comme déléguée suppléante pour représenter la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Madame le Maire, ou toute personne dûment habilitée, à signer la convention de mise à disposition de services ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

- **ARTICLE 4 : CHARGE** Madame le Maire, ou toute personne dûment habilitée, à prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800291-20260930-DEL26_071-D

- **ARTICLE 5 : CONFIRME** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Peggy FRANÇOIS,
Secrétaire de séance

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 05 OCT. 2026

Et publié le 05 OCT. 2026

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800291-20260930-DEL26_071-D